

COMMUNE DE BLANGY SUR BRESLE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.
-

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

REALISATIONS DE L'EXERCICE



I- La section de fonctionnement

A- Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	5 138 747.51 €
Dépenses de fonctionnement	- 3 991 729.35 €
Résultats de l'année 2023	1 147 018.16 €

B- Analyse

➤ **Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 1 169 928.56 € contre 1 111 615.98 € pour 2022, soit une hausse totale de 58 312.58 de 5.24%.

Des efforts notables des élus et des agents ont été faits et ont permis de limiter la hausse de l'électricité et du gaz d'un total de 113 434.39 euros pour atteindre un coût annuel en 2023 de 437 095.15 €.

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 2 318 154.79 € pour l'année 2023. Elles étaient de 2 195 261.39 € en 2022. Cette hausse de 122 893.40 € s'explique principalement par l'impact des hausses accordées aux agents et décidées par le gouvernement.

- **Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 318 526.08 € contre 270 544, 98 € en 2022. L'écart s'explique principalement par un remboursement de 37 491.99 € d'une aide exceptionnelle de l'état et un paiement à l'Urssaf de moins de 10 000 euros suite à un contrôle.

En 2023, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 55 705 €.

- **Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 42 814.34 €. Elles étaient de 41 644.11 € en 2022. Il n'y a pas eu de nouvel emprunt en 2023.

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement des charges exceptionnelles spécifiques pour un montant de 0.00 €.

Préfecture de ROUEN

Date de réception de l'AR: 05/04/2024

076-217601012-DE_039_2024-DE

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	1 111 615.98 €	1 169 928.56 €	+ 5.25 %
012	Charges de personnel	2 195 261.39 €	2 318 154.79 €	+ 5.60 %
014	Atténuation de produits	0.00 €	0.00 €	-
65	Autres charges de gestion courante	270 544.98 €	318 526.08 €	+ 17.73 %
66	Charges financières	41 644.41 €	42 814.34 €	+2.81 %
67	Charges exceptionnelles	26 170.00 €	0.00 €	-
Total des dépenses		3 645 236.50 €	3 849 423.77 €	+ 5.60 %

➤ Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 112 883.86 €. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur ou la CPAM pour les agents en arrêts maladie contre 74 281.40 en 2022.

- **Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : Marché dominical, location de salles ...
- Des ventes de concessions dans le cimetière
- Des ventes et entrées au musée du verre
- Des services liés à l'enfance

- **Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Les taux d'imposition communaux sont :

	Taux d'imposition 2023
Taxe d'habitation - TH	20.71 %
Taxe foncière propriétés bâties - TFPB	51.79 %
Taxe foncière propriétés non bâties - TFPNB	50.13 %
Préfecture de ROUEN Date de réception de l'AR: 05/04/2024 076-217601012-DE_039_2024-DE	13.58 %

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
73 111 - Taxes foncières et d'habitation	1 363 917.00 €	1 396 627.00 €	1 531 284.00€
Variation en pourcentage		+ 2.4 % / 2021	+9.64 % / 2022
Variation en valeur		+ 32 710.00 € / 2021	+ 134 657.00 € /2022

- **Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : 522 075.00 € en 2022 et 519 736.00 € en 2023.

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2023 est de 125 426.03 € (montant en légère augmentation par rapport à 2021 et 2022).

- **Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 134 427.18 €. Il correspond à des pénalités perçues pour 4 500.00 € et le produit d'une cession à hauteur de 129 927.18 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation entre 2022 et 2023
R002	Excédent de fonctionnement reporté	405 416.03 €	442 478.40 €	+ 9.14 %
013	Atténuation de charges	74 281.40 €	112 883.86 €	+ 51.97 %
70	Produits des services	266 936.73 €	274 735.41 €	+ 2.92%
73	Impôts et taxes	2 011 228.03 €	2 235 905.03 €	+ 11.17 %
74	Dotations et participations	1 664 511.69 €	1 731 700.25 €	+ 4.04 %
75	Autres produits (dont loyers)	146 715.48 €	154 644.75 €	+ 5.40 %
77	Produits exceptionnels	5 350.00 €	51 875.00 €	+ 869.63 %
Total des recettes		4 574 439.36 €	5 004 222.70 €	+ 9.4 %

Préfecture de ROUEN

Date de réception de l'AR: 05/04/2024

076-217601012-DE_039_2024-DE

II- La section d'investissement

A- Résultat

Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	2 241 548.35 €
Dépenses d'investissement	- 2 559 731.62 €
Résultats de l'année 2023	- 318 183.27 €

- **Déficit à reporter au budget primitif 2024 : 318 183.27 €**
- **Solde des restes à réaliser :**

Restes à réaliser Recettes d'investissement	785 806.87 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	- 94 850.53 €
Solde des Restes à Réaliser	690 956.34 €

B- Analyse

➤ Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **Report solde négatif 2022 reporté : 396 361.95€**
- **Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 783 864.13 € en 2023.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 3 503 204.59 €.

- **Chapitres 21 et 23 : 1 204 196,70 €**

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- Travaux de réhabilitation thermique des bâtiments Gymnase Fléchelle, Mairie et Groupement scolaire : 134 450.91 €
- Travaux sécurisation incendie écoles et travaux multi-accueil : 81 765.07 €
- Acquisition du Local rue Ternisien : 184 132.18 €
- Démarrage de la construction du Centre Technique Municipal : 480 855.15 €
- Boucle Agrion de mercure : 227 350.42 €

➤ Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

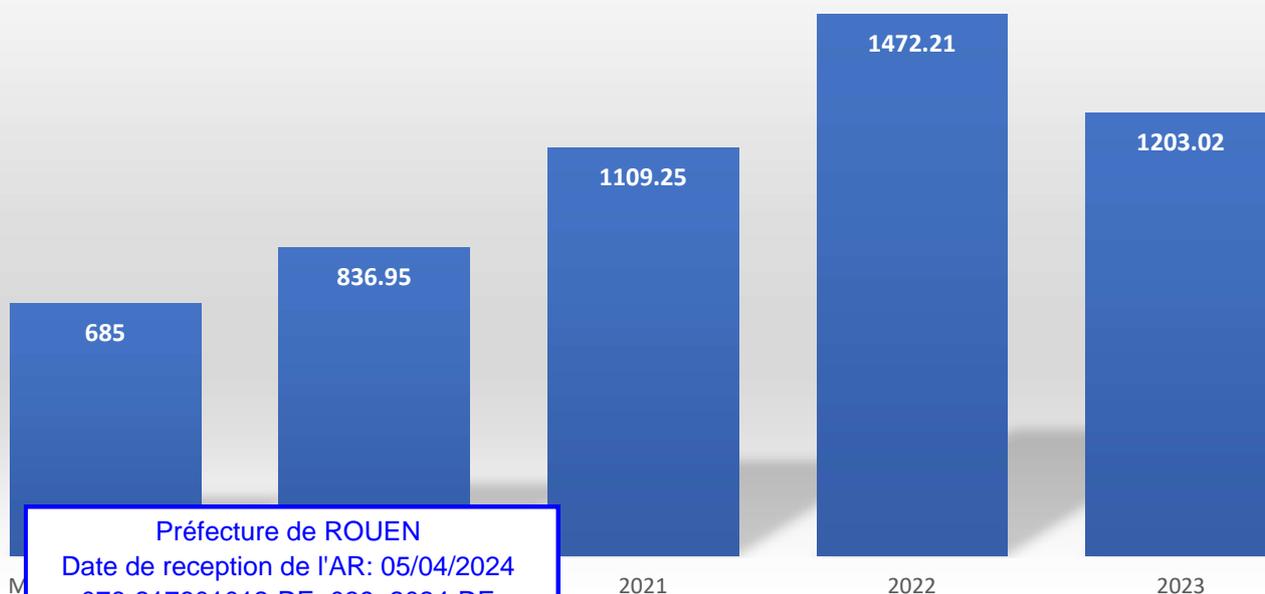
Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 2 241 548.35 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 1 976 605.93 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 675 839.23 € (chapitre 13).
 - Du FCTVA pour 749 855.67 €
 - De la taxe d'aménagement pour 16 648.11 €
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 534 262.92 €.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 264 942.42 €

La situation bilancielle

EN €	2021	2022	2023
Encours de la dette du BP au 1er Janvier	2 437 191.00 €	3 230 149.44 €	4 287 068.91 €
- Annuité en capital de la dette hors remboursement temporaire d'emprunt	463 975.31 €	542 999.51 €	783 864.13 €
+ Nouveaux emprunts	1 256 933.75 €	1 599 918.98 €	0 €
= Encours de la dette au 31 /12	3 230 149.44 €	4 287 068.91 €	3 503 204.59 €
CAF Brute	327 073.12 €	577 316.00 €	665 391.24 €
Capacité de désendettement BP en années (Dette/CAF brute du BP)	9.9	7.4	5.3

Encours de la dette en € par habitant
Tous budgets confondus au 31/12 de chaque année



Préfecture de ROUEN

Date de réception de l'AR: 05/04/2024

076-217601012-DE_039_2024-DE

Evolution de la capacité d'autofinancement brute

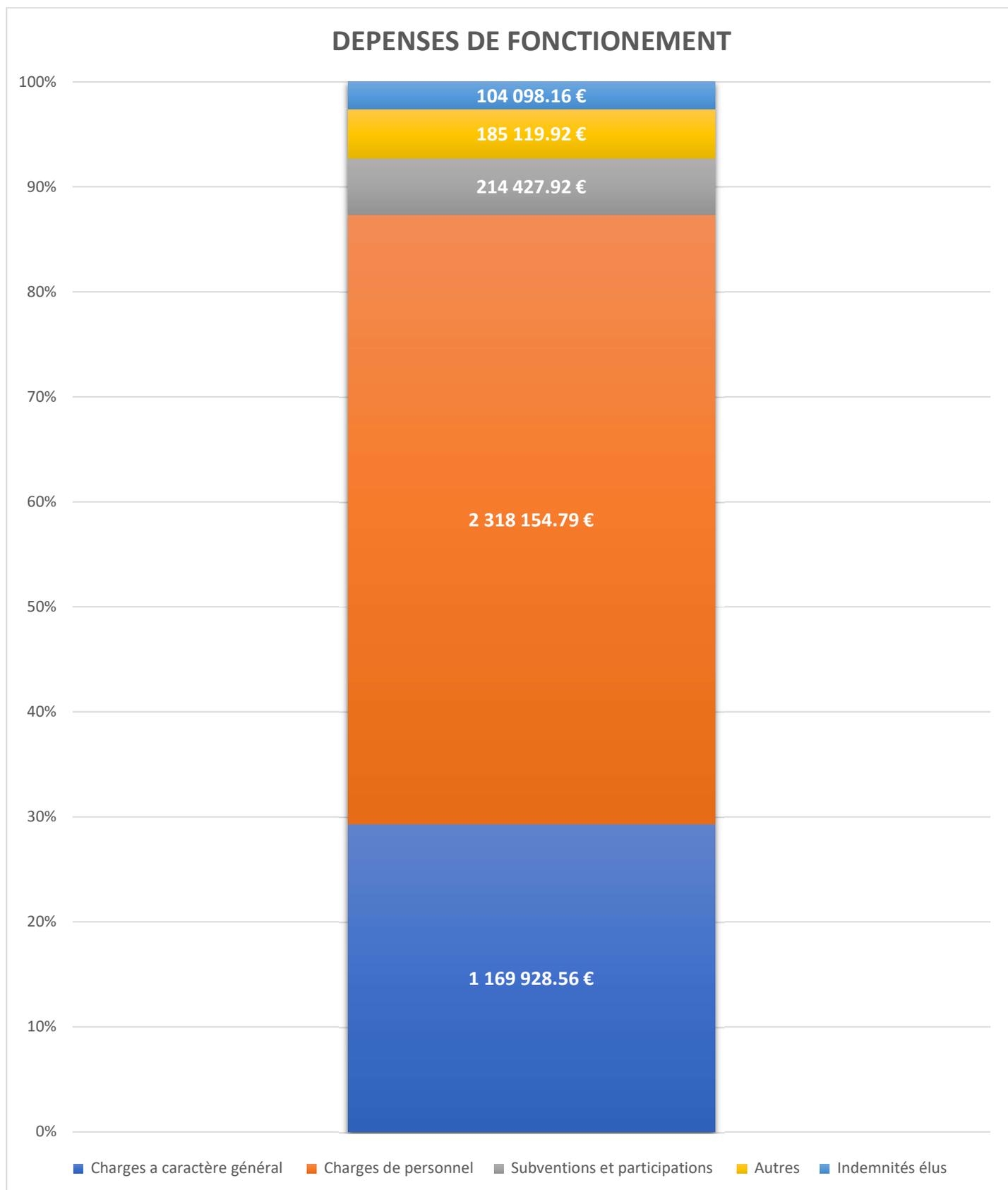
En €	2021	2022	2023
Ressources fiscales propres	1 750 412.40 €	1 766 873.03 €	1 992 715.03 €
+ Fiscalité reversée	245 332.00 €	244 355.00 €	243 190.00 €
= Fiscalité totale (nette)	1 995 744.40 €	2 011 228.03 €	2 235 905.03 €
+ Ressources d'exploitation	325 563.20 €	413 652.21 €	429 380.16 €
+ Ressources institutionnelles (dotations et participations)	1 404 946.37 €	1 664 511.69 €	1 731 700.25 €
+ Production immobilisée, travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
= Produits de Gestion (A)	3 726 253.97 €	4 089 391.93 €	4 396 985.44 €
Charges à caractère général	1 060 837.66 €	1 111 615.98 €	1 169 928.56 €
+ Charges de personnel	2 054 614.56 €	2 120 979.99 €	2 205 270.93 €
+ Subventions de fonctionnement	100 555.00 €	106 555.00 €	118 461.82 €
Dont subventions aux associations	58 555.00 €	64 555.00 €	56 860.00 €
+ Autres charges de gestion	161 296.70 €	162 989.98 €	199 715.25 €
= Charges de gestion (B)	3 377 303.92 €	3 502 140.95 €	3 693 376.56 €
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	348 950.05 €	587 250.98 €	703 608.88 €
en % des produits de gestion	9.4 %	14.4 %	16 %
+/- Résultat financier	-30 193.45 €	-41 613.81 €	- 42 717.04 €
dont fonds de soutien - sortie des emprunts à risques	0.00 €	0.00 €	0.00 €
- Subventions exceptionnelles versées aux services publics industriels et commerciaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €
+/- solde des opérations d'aménagements de terrains (ou +/- values de cession de stocks)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
+/- Autres produits et charges excep. Réels	8 316.52 €	31 678.83 €	4 500.00 €
= CAF brute	327 073.12 €	577 316.00 €	665 391.84 €
en % des produits de gestion	8.8%	14.1%	15 %

Préfecture de ROUEN

Date de réception de l'AR: 05/04/2024

076-217601012-DE_039_2024-DE

III- Les données synthétiques du compte administratif - Récapitulatif graphique

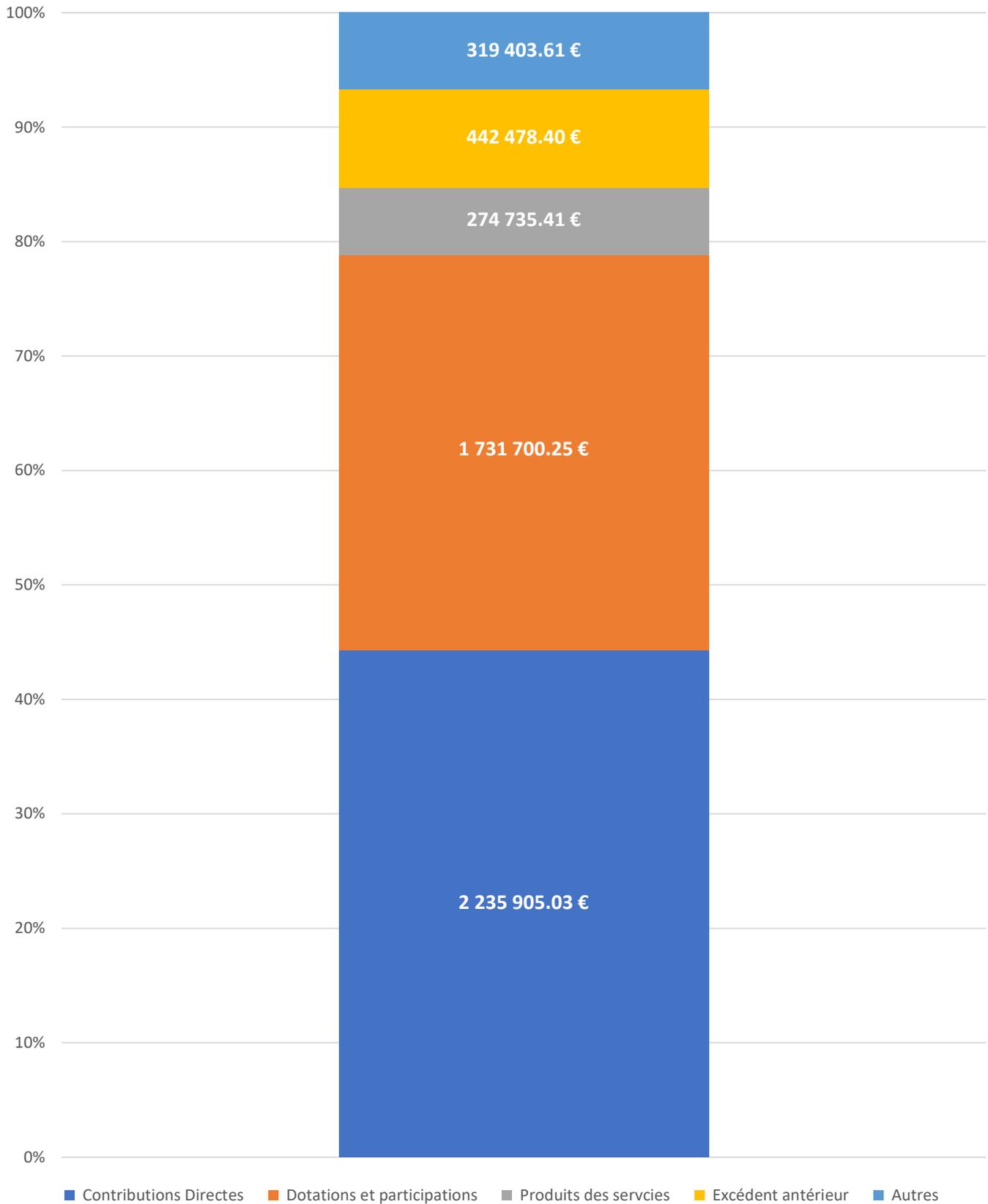


Préfecture de ROUEN

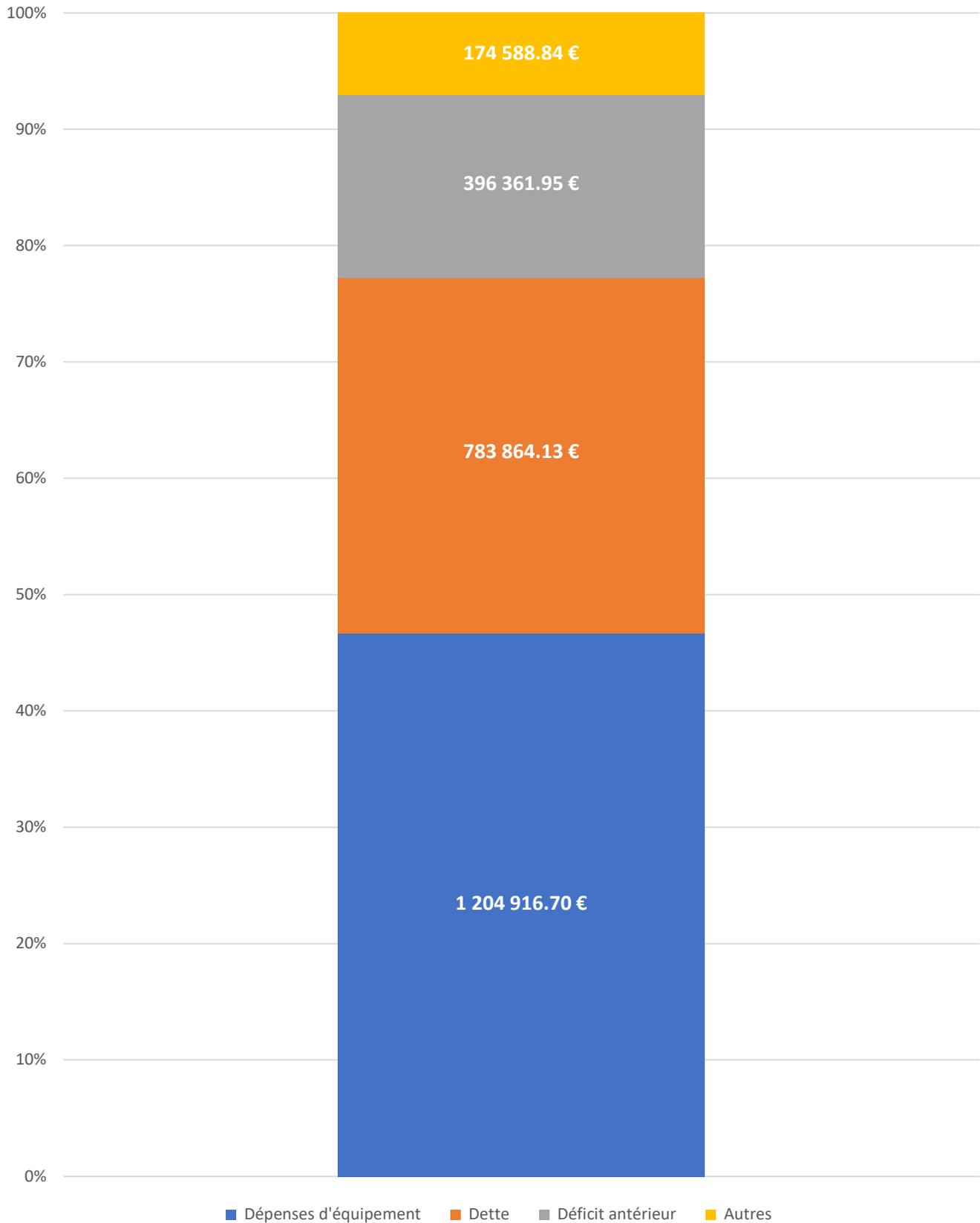
Date de réception de l'AR: 05/04/2024

076-217601012-DE_039_2024-DE

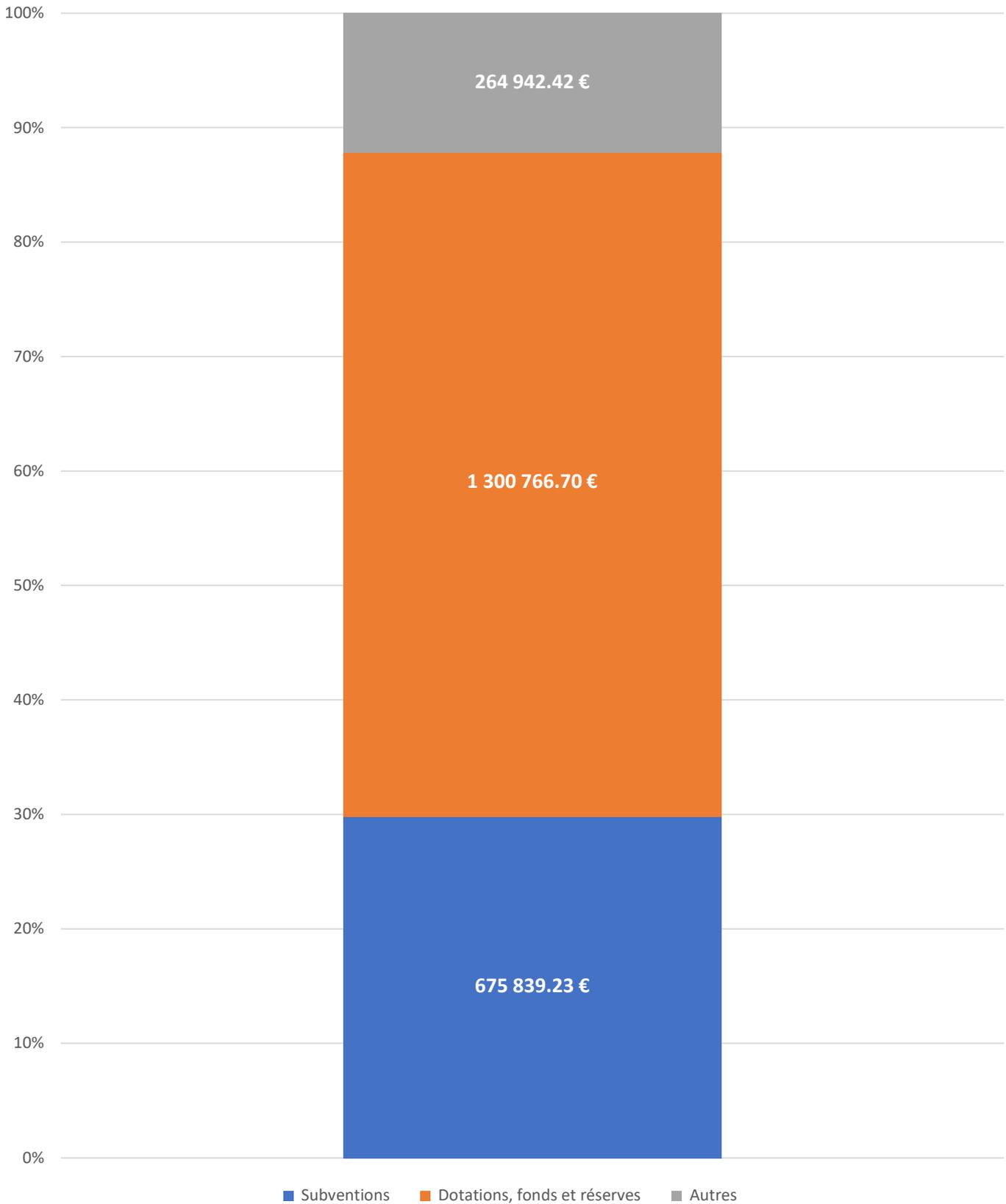
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



Préfecture de ROUEN

Date de réception de l'AR: 05/04/2024

076-217601012-DE_039_2024-DE